



## Note sur le rassemblement du 13 mai

7 ans après le décès de notre collègue sous-traitant de l' ACP Issy-les Moulineaux, Seydou Bagaga, suite à un accident du travail mortel alors qu' il n' était pas déclaré, la Poste est renvoyée devant le TGI de Nanterre pour prêt illicite de main d'oeuvre et délit de marchandage.

C'est la première fois que La Poste passe au pénal sur ces questions et malgré des délais courts d'organisation, la fédération a décidé de marquer le coup en organisant un rassemblement. Nous avons contacté la CGT et l' UNSA, elles aussi Partie Civile, et sommes en attente de leurs réponses.

Il se déroulera à 12 H devant le TGI de Nanterre situé au 179/191 Avenue Frederic et Irene Joliot Curie, 92020 Nanterre.

Comme notre avocat a demandé que seuls les camarades en charge du dossier participent à l' audience nous prévoyons une restauration sur place et « petite animation » sous forme de prise de parole.

Nous ne déposons pas de préavis de grève spécifique pour cette journée et c'est donc à chaque syndicat de voir comment il s'organise pour faciliter la venue des camarades intéressés.